

Etablissement public  
de sécurité ferroviaire

**Décision du 11 octobre 2006 portant délégation de signature du directeur général de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire au secrétaire général de l'Etablissement**

NOR : *EQUT0612140S*

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu la délibération n° 5 du conseil d'administration de l'établissement public de sécurité ferroviaire du 11 octobre 2006,

Article 1<sup>er</sup>

J'autorise Mme Bardy (Catherine), secrétaire générale, à signer les actes d'engagements ou de liquidation de contrats, marchés ou convention dont le montant est inférieur à 10 000 euros, à signer les mandatements des dépenses dont les montants sont inférieurs à 30 000 euros et à signer les actes correspondant à la liquidation et au versement de la paye du personnel sans limitation de montant, dans le respect des conditions de recrutement fixées par le directeur général et le conseil d'administration.

*Le directeur  
général,  
J.-P. Troadec*